

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2424

28 décembre 2006

### SOMMAIRE

A.C.M. Location, S.à r.l., Sandweiler .....	116346	Mac, S.à r.l., Differdange .....	116330
Acronic Holdings S.A. ....	116352	Mac, S.à r.l., Differdange .....	116331
Acronic Holdings S.A. ....	116352	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg .....	116351
Actual S.A. Engineering, Bertrange .....	116343	Malux International S.A., Luxembourg .....	116346
Alphaline S.A., Luxembourg .....	116326	Market Master S.A., Luxembourg .....	116346
Anton S.A., Luxembourg .....	116306	Merimmo S.A. ....	116317
Arc en Ciel S.A., Luxembourg .....	116327	Merimmo S.A., Bertrange .....	116350
Ardent Chemicals S.A., Luxembourg .....	116348	Morco Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	116319
Autobus Stephany, S.à r.l., Troisvierges .....	116309	MSDW Equity Financing Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	116344
Autobus Stephany, S.à r.l., Troisvierges .....	116310	New Immo S.A., Luxembourg .....	116319
Axome, S.à r.l., Luxembourg .....	116347	nawaro - Baustoffe Innovationen GmbH, Nach- wachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen GmbH, Luxembourg .....	116336
C.E. Conseil Europe S.A., Luxembourg .....	116349	Pandora Holding S.A., Strassen .....	116306
Charterhouse TowerCo I, S.à r.l., Luxembourg ..	116310	Platon Holding S.A., Luxembourg .....	116338
Comptoir des Fers et Métaux S.A., Luxembourg.	116335	Pradera Southern Holdco, S.à r.l., Luxembourg .	116311
Coresa S.A., Senningerberg .....	116349	Pradera Southern Promar, S.à r.l., Luxembourg .	116320
Cromwell Capital Ltd, Luxembourg .....	116335	Prune, S.à r.l., Emerange .....	116344
Cstone5 (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	116345	Rapego, S.à r.l., Luxembourg .....	116333
Edmarte S.A., Luxembourg .....	116338	Rubella S.A. ....	116335
Finag S.A., Luxembourg .....	116336	S.J., S.à r.l., Bech-Kleinmacher .....	116329
Financière Thero S.A., Luxembourg .....	116349	S.J., S.à r.l., Bech-Kleinmacher .....	116330
Future Investments 2005 S.A., Luxembourg. ....	116348	Savane Holding S.A., Luxembourg .....	116331
Gammacolour S.A., Luxembourg .....	116347	Sintez Corporation S.A. Holding, Luxembourg ..	116350
Gem2 Conseil S.A., Luxembourg .....	116332	Stankov, S.à r.l., Luxembourg .....	116331
Gem2 Conseil S.A., Luxembourg .....	116333	Starwood Europe S.A., Luxembourg .....	116351
HellermannTyton Alpha, S.à r.l., Luxembourg. ...	116343	Teltech Group S.A., Luxembourg .....	116343
HellermannTyton Beta, S.à r.l., Luxembourg. ...	116334	Terramar Financing S.A., Luxembourg .....	116339
Hymar Holdings S.A. ....	116352	United Services S.A., Luxembourg .....	116329
Hymar Holdings S.A. ....	116350	V.I.C.C. S.A., Beaufort .....	116318
Hymar Holdings S.A. ....	116352	V.I.C.C. S.A., Beaufort .....	116319
Immobilière Sud-Invest S.C.l., Dudelange .....	116334	Vartsem, S.à r.l., Luxembourg .....	116331
KVSM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	116333	VGC (Lux) Finco, S.à r.l., Luxembourg .....	116347
Lauco Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	116310	Zaugg-Morgano S.A., Luxembourg .....	116348
Lauco Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	116310		
Locaboat Management Services S.A., Luxem- bourg .....	116351		

116306

**PANDORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 novembre 2006.

Signature.

(129787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**ANTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 121.600.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.858,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, prénommé,

- Monsieur Jean-Paul Frank, prénommé.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dé-nomination de ANTON S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.  
Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.671, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.858, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cent Euros (EUR 1.300,-).

#### *Réunion en Assemblée Générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

c) Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Galowich, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2006, vol. 362, fol. 83, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 novembre 2006.

H. Beck.

(127545.3/201/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.  
R. C. Luxembourg B 93.365.

L'an deux mille six, le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Stephany, instructeur d'auto-école en retraite, né à Wiltz, le 14 août 1946, demeurant à L-9747 Enscherange, 24, Ierwescht Duerf,

2.- Monsieur Théo Stephany, chef d'entreprise, né à Wiltz, le 5 mars 1949, demeurant à L-9911 Troisvierges, 27, rue de Wilwerdange, seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., avec siège social à Troisvierges, constituée suivant acte reçu Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 7 juillet 1978, publié au Mémorial C en date du 10 octobre 1978, numéro 219, RCS B 93-365,

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège de la société en restant sur le territoire de la Commune de Troisvierges.
2. Révocation du gérant administratif avec décharge et nomination de nouveaux gérants administratifs.
3. Cessions des parts
4. Modification de l'article 6. des statuts.
5. Divers

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le siège de la société se trouve à L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

*Deuxième résolution*

Madame Maisy Bernard, épouse de Monsieur Alain Stephany, comptable, née à Hosingen, le 6 juillet 1942, demeurant à L-9747 Enscherange, 24, Ierwesch Duerf est révoquée comme gérant administratif avec effet immédiat et pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Tom Stephany, employé privé, né à Ettelbruck, le 30 avril 1974 et Mademoiselle Joëlle Stephany, employée privée, née à Ettelbruck, le 21 décembre 1974, demeurant à L-9911 Troisvierges, 28, rue de Wilwerdange qui acceptent expressément, sont nommés gérants administratifs pouvant engager la société valablement par leurs signatures individuelles.

*Troisième résolution*

Monsieur Alain Stephany, préqualifié, déclare alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit six cent (600) parts sociales à Monsieur Tom Stephany, préqualifié, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Monsieur Tom Stephany est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Alain Stephany, prénommé, reconnaît avoir reçu du cessionnaire les prix des cessions avant les présentes dont quittance.

Monsieur Tom Stephany et Mademoiselle Joëlle Stephany, en leurs qualité de gérant de ladite société AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., déclarent au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les associés déclarent accepter cette cession.

Le nouveau propriétaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

*Quatrième et dernière résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,- euros), divisé en mille deux cents parts sociales de vingt-cinq euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces de la façon suivante, de sorte a été justifié au notaire qui le constate expressément:

- par Monsieur Tom Stephany, prénommé, quinze mille euros . . . . .	15.000,-
- par Monsieur Théo Stephany, prénommé, quinze mille euros . . . . .	15.000,-
Total des apports: trente mille euros . . . . .	30.000,-

En raison de ces apports, les parts sociales, représentant une valeur de vingt-cinq euros chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

- Monsieur Tom Stephany, prénommé, six cents parts sociales . . . . .	600
- Monsieur Théo Stephany, prénommé, six cents parts sociales . . . . .	600
Total: mille deux cents parts sociales ». . . . .	1.200

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Stephany, T. Stephany, J. Stephany, T. Stephany.

Enregistré à Clervaux, le 8 novembre 2006, vol. 356, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 15 novembre 2006.

M. Weinandy.

(129455.3/238/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

---

**AUTOBUS STEPHANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, Zone Industrielle in den Allern.

R. C. Luxembourg B 93.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 15 novembre 2006.

M. Weinandy.

(129456.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2006.

---

**LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.000,000.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.686.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126852.6//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.000,000.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.686.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126858.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**Charterhouse TowerCo I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 38-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.076.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 14 novembre 2006*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes suivant:

ERNST & YOUNG S.A., établie et ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour CHARTERHOUSE TOWERCO I S.A.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127156.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

**PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: 12.500,00.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 121.601.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA-AM PLC, a company existing under the laws of England, with registered office at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, England, registered at Companies House under n° 3786152, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on November 16, 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form.** There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

**Art. 16. Powers - Representation of the Company.** In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

**Art. 19. General meeting of the partners.**

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

**Art. 20. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
PRADERA-AM PLC .....	12,500.-	125	12,500.-
Total .....	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (1,700.- EUR).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

*Extraordinary General Meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).
- Mrs. Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).
- Mr. Roberto Limetti, manager, born in Varese (Italy) on July 15, 1970, having his domicile at Via Ugo La Malfa, 34, 25100 Brescia (Italy).
- Mr. Jaime Navarro Sanchez, manager, born in Madrid (Spain) on December 3, 1970, having his domicile at C/Guisandro, 28, 28035, Madrid (Spain).

2. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA-AM PLC, une société créée sous droit anglais, ayant son siège social à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Angleterre, étant inscrite au registre du commerce et des sociétés («Companies House») sous le numéro 3786152,

représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 16 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judi-

ciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

**Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 18. Responsabilité.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

#### **Art. 19. Assemblées générales des associés.**

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 25. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

116317

*Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
	EUR		EUR
PRADERA-AM PLC .....	12.500,-	125	12.500,-
Total .....	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
  - Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;
  - Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;
  - Monsieur Roberto Limetti, gérant, né le 15 juillet 1970 à Varese (Italie), demeurant au 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie;
  - Monsieur Jaime Navarro, gérant, né le 3 décembre 1970 à Madrid (Espagne), demeurant au 28 C/Guisando, 28035 Madrid, Espagne.

2. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 42, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

P. Bettingen.

Par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

(127549.3/220/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**MERIMMO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 68.782.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juillet 2006*

Les mandats d'administrateur de Mme Carine Stroeykens et M. Michel Vanlede sont arrivés à échéance.

Le mandat d'administrateur de MAYA INVEST LTD. arrive à échéance fin 2006, et MAYA INVEST LTD. met son mandat à la disposition de l'Assemblée.

Les mandats d'administrateur de Mme Carine Stroeykens, de M. Michel Vanlede et de MAYA INVEST LTD. sont prorogés pour une période de six ans.

M. Vanlede / C. Stroeykens / M. Keersmaekers

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04422. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127242.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116318

**V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.  
R. C. Luxembourg B 88.683.

L'an deux mille six, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V.I.C.C. S.A., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 88.683,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1483 du 15 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 428 du 22 avril 2004,

au capital social de trente-et-un mille Euros (31.000.- Euros), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500.- Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, commerçant, demeurant à Rua de Cima s/n, Casai de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal,

qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Bellefroid, juriste, demeurant à B-2018 Anvers, Rubenslei 36.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Beaufort. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la

commune du siège social statutaire.

2.- Modification de l'objet social en ajoutant un alinéa de la teneur suivante:

3.6. La société a également pour objet l'import, l'export, le commerce en gros et de détail de systèmes informatiques, composantes électroniques et accessoires.

L'article 3.6. portera dorénavant le numéro 3.7.

3.- Révocation de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué en fonction ainsi que révocation du commissaire aux comptes.

4.- Nomination:

- a) des nouveaux administrateurs,
- b) du nouvel administrateur-délégué et
- c) du commissaire aux comptes.

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Diekirch à Beaufort et de fixer la nouvelle adresse à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Beaufort. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

3.6. La société a également pour objet l'import, l'export, le commerce en gros et de détail de systèmes informatiques, composantes électroniques et accessoires.

L'article 3.6. portera dorénavant le numéro 3.7.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes actuellement en fonction.

*Quatrième résolution*

- a) Sont nommés comme nouveaux administrateurs de la société, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:
  - Monsieur Werner Janssens, gestionnaire de société, demeurant à B-2000 Anvers, Frans Halspiein 19.
  - Monsieur Christophe Cornelis, gestionnaire de société, demeurant à B-2170 Merksem, Wuplstraat 31.
  - Monsieur Ronald Heestermans, gestionnaire de société, demeurant à B-2000 Anvers, Italiëlei 108.

b) Est nommé administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

Monsieur Werner Janssens, prénommé.

c) Est nommé commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011:

La société MARCH AUDIT Ltd., avec siège social à 88-A, Tooley Street, London SE1 2TF, Angleterre, représentée par Monsieur Peter Bellefroid, juriste, demeurant à B-2018 Anvers, Rubenslei 36, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Vrolijks, P. Simon, P. Bellefroid, Henri Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 octobre 2006, vol. 362, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2006.

H. Beck.

(129907.3/201/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

**V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R. C. Luxembourg B 88.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2006.

H. Beck.

(129911.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2006.

**MORCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.425,000.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 104.014.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126897.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**NEW IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.135.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2006 que:

- Madame Catherine Reuter est révoquée de son poste d'administrateur;

- Monsieur Paulo Madureira, agent immobilier, né le 25 novembre 1970 à Valpacos (Portugal), demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl est nommé au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05315. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(127157.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**PRADERA SOUTHERN PROMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.00.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 121.602.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process to be published in their Memorial and in process to be registered in the Commercial Register,

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on November 16, 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form.** There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of PRADERA SOUTHERN PROMAR, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

**Art. 16. Powers - Representation of the Company.** In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

**Art. 19. General meeting of the partners.**

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

**Art. 20. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder. . . . .	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l. . . . .	12,500.-	125	12,500.-
Total: . . . . .	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred euros (1,700.- EUR).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

*Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).

- Mrs. Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).

- Mr. Jaime Navarro Sanchez, manager, born in Madrid (Spain) on December 3, 1970, having his domicile at C/Guisandro, 28, 28035, Madrid (Spain).

2. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil six, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la liberté Luxembourg Grand-Duché, étant en cour d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés, représentée par Véronique Pirotte ou Gwendoline Laloux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 16 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN PROMAR, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

**Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 18. Responsabilité.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruc-

tion) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

#### **Art. 19. Assemblées générales des associés.**

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 23. Répartition des bénéfiques.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 25. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

116326

*Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé .....	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (EUR)
PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l. ....	12.500,-	125	12.500,-
<b>Total: .....</b>	<b>12.500,-</b>	<b>125</b>	<b>12.500,-</b>

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
  - Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;
  - Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700, Arlon, Belgique;
  - Monsieur Jaime Navarro, gérant, né le 3 décembre 1970 à Madrid (Espagne), demeurant au 28 C/Guisando, 28035 Madrid, Espagne.
2. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 42, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

P. Bettingen.

(127550.3/220/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**ALPHALINEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 72.818.

Le soussigné, Franck Amouyal, né à Lyon, le 28 juin 1964, Employé Privé, demeurant 13, boulevard Pierre Dupong à Luxembourg, L-1430,

donne par la présente, à compter du 30 août 2006, démission de sa fonction d'Administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 72.818,

ayant pour dénomination: ALPHALINEA S.A., constituée en date du 23 novembre 1999 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Doerner, Notaire de résidence à Bettembourg),

ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 11C, bd Joseph II.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 août 2006.

Lu et approuvé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05904. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127160.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**ARC EN CIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 121.609.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, Vaea Street, Nia Mall, (Samoa), ici représentée par Monsieur Jeannot Diderrich, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, et

- Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ARC EN CIEL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-devant.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, Vaea Street, Nia Mall, (Samoa), une action . . . . .	1
2.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Séverin Laface, commerçant, né à Longwy, (France), le 22 décembre 1965, demeurant à L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac;
- b) Madame Myriam Marbehant, épouse Laface, décoratrice, née à Virton, (Belgique), le 13 juillet 1956, demeurant à L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac;
- c) Madame Charlotte Lecler, étudiante, née à Reims, (France), le 9 décembre 1980, demeurant à L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

5.- Le siège social est établi à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Diderich, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2006, vol. 539, fol. 41, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2006.

J. Seckler.

(127562.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**S.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 17, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 48.415.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.J., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(127149.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**UNITED SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 24.423.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2006*

Le conseil d'administration de la société UNITED SERVICES S.A., composé de:

- Monsieur Nabil Kettaneh, homme d'affaires, demeurant à Baabda, Liban, Presidential Avenue
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

s'est réuni, au siège social, en date du 26 septembre 2006 et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Nabil Kettaneh, homme d'affaires, demeurant à Baabda, Liban, Presidential Avenue, est nommé administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009.
2. Monsieur Nabil Kettaneh, susvisé, est également nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127159.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116330

**S.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 17, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 48.415.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.J., S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(127152.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**MAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. WAGNER ET CIE, S.e.n.c.).**

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.  
R. C. Luxembourg B 16.074.

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme POLYGRAPHIC SERVICES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.320,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roland Kayser, gestionnaire de sociétés, demeurant à L-4602 Niedercorn, 115, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MAC, S.à r.l. avec siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 16.074), a été constituée originairement sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination sociale de WAGNER ET CIE, S.e.n.c. suivant acte sous seing privé du 26 septembre 1977, publié au Mémorial C 276 du 30 novembre 1977,

que les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 30 mai 1978, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 septembre 1978, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en KINA FAYOT ET CIE,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 171 du 8 juillet 1983, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale en MAC, S.à r.l.,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 13 juin 1990,

- en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1573 du 2 novembre 2002,

et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1127 du 10 novembre 2004.

- Que le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) divisé en six (6) parts sociales de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kayser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2006, vol. 539, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2006.

J. Seckler.

(127589.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**MAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. WAGNER ET CIE, S.e.n.c.).**

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.  
R. C. Luxembourg B 16.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2006.

J. Seckler.

(127590.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

---

**STANKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 44.988.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STANKO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(127158.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**VARTSEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 102.463.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VARTSEM, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(127161.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**SAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.837.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 novembre 2006*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sébastien Felici décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 12 décembre 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127168.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**GEM2 CONSEIL S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. GEM-WORLD CONSEIL S.A.).**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.711.

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEM-WORLD CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 291 du 14 juin 1996. Le capital a été converti en Euro suivant décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 181 du 1<sup>er</sup> mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en GEM2 CONSEIL S.A. et adaptation en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

2. Modification de l'article 3 des Statuts (remplacement de la mention relative à la SICAV GEM-WORLD par la SICAV GEM2).

3. Augmentation du capital social pour le porter à un montant de EUR 75.000,00 et adaptation en conséquence de l'article 5 des Statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre aux actionnaires nominatifs en date du 24 octobre 2006.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de GEM2 CONSEIL S.A. et décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GEM2 CONSEIL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer la mention relative à la SICAV GEM-WORLD par la SICAV GEM2 et décide de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la SICAV GEM2, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissements à GEM2, SICAV, pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente et un virgule quatre-vingt-quatorze Euros (631,94 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six Euros (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, à soixante-quinze mille Euros (75.000,00 EUR), sans création d'actions nouvelles, à libérer à due concurrence par incorporation de pareil montant des «Résultats reportés».

La preuve de l'existence des résultats reportés suffisants a été prouvée au notaire soussigné qui le constate, sur base des écritures sociales arrêtées au 30 septembre 2009.

*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille (75.000,00) Euros. Il est représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vu de signer.

Signé: M.-C. Mahy, V. Schmitz-Deny, L. Moulard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

J.-P. Hencks.

(127649.3/216/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

---

**GEM2 CONSEIL S.A., Société Anonyme,  
(anc. GEM-WORLD CONSEIL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.711.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(127650.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

---

**RAPEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 121.157.

*Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 6 novembre 2006*

Il résulte d'une résolution prise par le Gérant unique en date du 6 novembre 2006 que le siège social de la société RAPEGO, S.à r.l. a été transféré du 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127162.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**KVSM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 113.289.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, KSIN BERMUDA II LIMITED, a décidé en date du 14 novembre 2006 de:

- nommer, pour une durée illimitée et avec effet au 14 novembre 2006, Monsieur Baris Yucel, Directeur Général, né le 20 octobre 1974 à Istanbul, Turquie, ayant pour adresse professionnelle Centrum Is merkezi, Aydinvevler san cad n° 3, Kucukyali Istanbul 34854, Turquie, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KVSM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127169.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

116334

**IMMOBILIERE SUD-INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.  
R. C. Luxembourg E 2.670.

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

Monsieur Michel Eugène Baschera, employé privé, né le 7 avril 1956 à Esch/Alzette, matricule 1956 0407 117, et son épouse Madame Sophie Siedler, employée privée, née le 23 avril 1958 à Luxembourg, matricule 1958 0423 224, demeurant ensemble à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière IMMOBILIERE SUD-INVEST S.C.I., avec siège social à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, matricule 1984 7000 395,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 1984, publié au Mémorial C numéro 350 du 28 décembre 1984. Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Michel Eugène Baschera, prédit, et de Madame Sophie Siedler, prédite, comme gérants de la prédite société civile immobilière, et leur accordent décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

2. L'assemblée générale décide d'appeler à la fonction de gérants de la prédite société civile immobilière pour une durée indéterminée

- Madame Bianca Yvette Baschera, employée privée, née le 30 juillet 1978 à Esch/Alzette, matricule 1978 0730 229, épouse de Monsieur Jean Luc Schmit, demeurant à L-4465 Soleuvre, 52, rue du Knapp, et

- Monsieur Joël Michel Baschera, employé privé, né le 19 décembre 1982 à Esch/Alzette, matricule, 1982 1219 151, célibataire, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Dudelange.

5.- Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article 4 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.(...)** Le siège de la société est établi à Dudelange»

6.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

*Frais*

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Baschera, Siedler, Baschera, Baschera, Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2006, vol. 907, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 16 novembre 2006.

R. Schuman.

(127726.3/237/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**HellermannTyton BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.550.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.276.

Par résolution circulaire signée en date du 13 novembre 2006, l'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Ake Rikard Brattberger, avec adresse professionnelle au 33, Mardvärgen, S-167 56 Bromma, Suède de son poste de gérant en date du 13 novembre 2006.

2. de nommer Cédric Stébel, avec adresse professionnelle 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Ake Rikard Brattberger, avec adresse professionnelle au 33, Mardvärgen, S-167 56 Bromma, Suède, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127184.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116335

**CROMWELL CAPITAL LTD.**

Adresse de la succursale: L-1857 Luxembourg, 92, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 119.979.

**FERMETURE DE SUCCURSALE**

La succursale cesse avec effet immédiat toutes ses activités au Grand-Duché de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**RUBELLA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.107.

**EXTRAIT**

Avec effet au 24 octobre 2006, la société FIDEI, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de la Société Anonyme RUBELLA S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Bruno Beernaerts, Alain Lam et David De Marco ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la date susmentionnée, la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a donné sa démission en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

FIDEI, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127164.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 71.025.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 octobre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Oswald Van Den Belt, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

- Nomination de Madame Sonja Sartor, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007:

- Monsieur Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Mark White, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, RG7 4GA Theale Reading, Royaume-Uni

- Monsieur Keith Jones, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, RG7 4GA Theale Reading, Royaume-Uni

- Monsieur Rob Marchbank, avec adresse professionnelle au 1220, Parkview, Arlington Business Park, RG7 4GA Theale Reading, Royaume-Uni

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127172.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116336

**FINAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.152.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Maurizio Piglione, avec adresse professionnelle au 15, Via Galliano, I-10129 Turin, Italie, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
  - Acceptation de la démission de Monsieur Cornelio Valette, avec adresse au 15, via Galliano, I-10129 Turin, Italie, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
  - Nomination de Monsieur Corrado Ariaudo, avec adresse professionnelle au 130, Strada Brandizzo, I-10088 Volpiano, Turin, Italie, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 octobre 2006 et qui aura lieu en 2007.
  - Nomination de Monsieur Simone Arnaboldi, avec adresse professionnelle au 130, Strada Brandizzo, I-10088 Volpiano, Turin, Italie, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 octobre 2006 et qui aura lieu en 2007.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127175.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**NAWARO - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH, NACHWACHSENDE ROHSTOFFE -  
BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.  
H. R. Luxemburg B 121.646.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft MISCANTHUS-HOLDING S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.677,

hier vertreten durch Herrn Dan Epps, Steuerberater, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der besagten Gesellschaft sowie als Bevollmächtigter des Verwaltungsratsmitgliedes derselben Gesellschaft Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 20. November 2006,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN, GmbH, in Abkürzung NAWARO - BAUSTOFFE INNOVATIONEN, GmbH.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Baustoffen und deren Vermarktung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch die Aktiengesellschaft MISCANTHUS-HOLDING S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.677, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter. Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

### **Titel III. - Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. - Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
- b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Jörg Peters, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4A, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 novembre 2006, vol. 362, fol. 84, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. November 2006.

H. Beck.

(128091.3/201/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

---

**EDMARTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.817.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 17 novembre 2006 de:

- nommer, pour une durée limitée, expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenu en 2009, Monsieur Baris Yucel, Directeur Général, né le 20 octobre 1974 à Istanbul, Turquie, ayant pour adresse professionnelle Centrum Is merkezi, Aydinevler san cad n° 3, Kucukyali Istanbul 34854, Turquie, comme administrateur de la Société et;

- nommer, pour une durée limitée expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenu en 2009, Madame Beverly Sharpe, General Counsel of SVP Worldwide, née le 29 novembre 1958 dans le New Jersey, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle 10 Queen Street, Hamilton, HM11, Bermudes, comme administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDMARTE S.A.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06086. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(127176.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**PLATON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 41.113.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 novembre 2006 que:

1) Monsieur Alain Lam a été réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

2) Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été élus administrateurs pour la même période.

- Le mandat de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco n'a pas été renouvelé.

3) Est réélu commissaire pour la même période la société BARINVEST S.A. ayant son siège social au 19 via Cantonale, CH-6901 Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04489. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(127233.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**TERRAMAR FINANCING S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxemburg B 121.649.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den dreizehnten November.  
Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Redingen, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Rudolf Andreas Bihrer, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft zu CH-8022 Zürich, Bahnhofstraße 28a / Paradeplatz, hier vertreten durch Herrn Björn Meuer, Jurist, beruflich wohnhaft zu L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse, kraft Vollmacht unterzeichnet in Zürich am 7. November 2006, welche, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Welcher Erscheinende beschlossen hat, eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts gegründet unter der Bezeichnung TERRAMAR FINANCING S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Gewähren von Darlehen oder anderen Finanzierungsarten (beispielsweise aber nicht beschränkt auf die Zeichnung von Anleihen, Schuldverschreibungen, anderer Schuldtitel und Vorschüssen), von Pfandbriefen oder durch Ausgabe von anderen Sicherheiten um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtung von Gesellschaften zu sichern, an denen die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist oder die selbst Teil der selben Gesellschaftsgruppe sind an Gesellschaften, an denen die Gesellschaft direkt beteiligt ist, oder die Teil derselben Gesellschaftsgruppe sind, ohne jedoch zu welcher Zeit auch immer eine Tätigkeit, wie auch immer geartet, auf dem Finanzsektor auszuüben. Die Gesellschaft kann sich in jeder Weise selbst finanzieren einschließlich, aber nicht beschränkt auf die Aufnahme von Darlehen oder die Ausgabe notierter oder nicht notierter Anleihen oder anderer Schuldinstrumente (beispielsweise aber nicht beschränkt auf Anleihen, an Anleihen gekoppelten Obligationen und nachrangigen Obligationen) einschließlich einmalige Ausgaben oder Programme von mittelfristigen Obligationen oder Handlungspapieren.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- (einunddreißigtausend) EUR, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von 100,- (einhundert) EUR pro Aktie.

**Art. 6.** Die Aktien sind Namensaktien. Die Gesellschaft kann unter den gesetzlichen Bedingungen eigene Aktien zurückkaufen.

**Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre sein können oder nicht. Stellt eine Generalversammlung der Aktionäre fest, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann die Generalversammlung die Anzahl der Verwaltungsräte auf eins beschränken bis zu dem Tag, an dem eine Generalversammlung feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat. Die Verwaltungsratsmitglieder werden, oder, falls nur ein Verwaltungsrat ernannt ist, der Verwaltungsrat wird auf sechs Jahre ernannt. Ihre oder seine Wiederwahl ist möglich. Sie können oder er kann beliebig durch eine Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor. Ist nur ein Verwaltungsrat bestimmt, so ernannt die Generalversammlung einen neuen Verwaltungsrat oder mehrere neue Verwaltungsräte.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann seinen Vorsitzenden bestimmen. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder gemeinsam einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch andere Verwaltungsratsmitglieder ist gestattet. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nur ein weiteres Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung durch Brief, Telegramm, Fernschreiben, Telefax oder mittels durch Brief bestätigter E-mail abgeben.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsräten unterzeichnet sind, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, die in Versammlungen des Verwaltungsrates getroffen werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Ist nur ein Verwaltungsrat bestimmt entscheidet dieser durch schriftlichen Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines geschäftsführenden Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet. Ist nur ein Verwaltungsrat bestellt, so wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Juni um elf Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Abschlussprüfern überwacht, die nicht Aktionäre sein müssen und deren Anzahl und Vergütung durch die Generalversammlung bestimmt werden. Die Generalversammlung ernennt diese Abschlussprüfer und kann sie jederzeit abberufen.

Die Dauer des Mandates des oder der Abschlussprüfer(s) wird von der Generalversammlung bestimmt und darf sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 15.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

**Art. 16.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2007 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannte Partei hatt diese Aktien wie folgt gezeichnet:

Rudolf Andreas Bihrer: 310 Aktien.

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend (31.000,- EUR) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR).

#### *Gründungsversammlung*

Alsdann tritt die eingangs erwähnte Partei, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkannt, und fasst, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hat, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt zu L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse.
2. Es wird festgestellt, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf eines bestimmt.
3. Es wird zum Verwaltungsrat ernannt:

Herr Rudolf Andreas Bihrer, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft zu CH-8022 Zürich, Bahnhofstraße 28a / Paradeplatz.

4. Es wird zum Abschlussprüfer ernannt die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., mit Sitz zu L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, R.C.S.L. B 50.956.

5. Das Mandat des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, daß die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in Englisch verfasst wurde und daß der englischen eine deutsche Fassung vorangeht; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die deutsche Fassung bindend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Adresse bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Es folgt die englische Übersetzung des Voranstehenden: / Following the English version of the aforesaid:**

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg.

There appeared:

Rudolf Andreas Bihrer, lawyer, professionally residing in CH-8022 Zürich, Bahnhofstrasse 28a / Paradeplatz, here represented by Björn Meuer, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given in Zürich on November 7th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party declares to incorporate a public limited company (*société anonyme*) based on the following articles of incorporation.

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company under Luxembourg law (*société anonyme*) with the firm name TERRAMAR FINANCING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by single resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of political, economic or social character occur, which could impair normal activity at the registered office or hinder the communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the board of directors until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be wound up by a resolution of the shareholders under the conditions for the modification of the articles of incorporation.

**Art. 4.** The Company's purpose is the granting of loans or other forms of financing directly or indirectly in whatever means without, however, carrying out at any time any activity in the financial sector, to companies in which it holds a direct participation or which form part of the same group of companies as the Company or to any third parties (e.g. including but not limited to, by subscription of bonds, debentures, other debt instruments, advances), the granting of pledges or the issuing of other guarantees of any kind to secure its obligations or the obligations of the companies in which it holds a direct participation or which form part of the same group of companies). The Company may finance itself in whatever form including, without being limited to, through borrowing or through issuance of listed or unlisted notes and other debt instruments (e.g. including but not limited to bonds, notes, loan participation notes and subordinated notes) including under stand-alone issues, medium term note and commercial paper programs.

**Art. 5.** The subscribed corporate capital amounts to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR). It is represented by three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 6.** All shares are in registered form. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 7.** The Company is administered by a board of not less than three members, who may also be shareholders. If a General Meeting of the Shareholders states that the company as only one shareholder, the number of directors may be limited to one until the date of a General Meeting that states that the Company has more than one shareholder. The directors are or, if only one director is appointed, the director is elected by the general meeting for a term which may not exceed six years. They may be reelected. The director(s) can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election. If only one director is appointed, the General Meeting will appoint one or more new director(s).

**Art. 8.** The meeting of the board of directors shall appoint a chairman from amongst the board of directors. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or jointly by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of the members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one fellow director.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter or telegram, telex, fax, email confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

The resolutions of the Board of directors are taken by single majority of votes. In case of equality of votes, the vote of the chairman shall prevail.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

If only one director is appointed, the director shall decide by written resolution.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) or by the present Articles of Incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors.

Towards third persons, the company shall be represented either by the joint signature of two directors or by the sole signature of the delegated member of the board of directors. If only one director is appointed, the company shall be represented by the sole signature of the director.

**Art. 10.** The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting of Shareholders will take place on every third Tuesday of the month of June at 11 a.m. at the Company's registered office or any other place indicted within the convocation. If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any General Meeting shall be convened according to the provisions by law unless all shareholders are present or represented and declare having been informed on the agenda beforehand.

Each share is entitled to one vote.

**Art. 13.** The General Meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

**Art. 14.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, who do not have to be shareholders and whose number and remuneration is determined by the General Meeting. The General Meeting appoints these statutory auditors and can as well dismiss them at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

**Art. 15.** According to the provisions of article 72-2 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales), the board of directors shall be entitled to distribute interim dividends.

**Art. 16.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year of the Company begins today and ends on 31 December 2006.
- 2) The first annual General Meeting of the Shareholders will take place in the year 2007.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for shares as follows:

Rudolf Andreas Bihrer: 310 shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of Costs*

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

#### *First Resolutions of the sole Shareholder*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, Grand Duchy of Luxembourg.
2. It is stated that the Company has only one shareholder. The number of directors is limited to one until a General Meeting of shareholder states that the company has more than one shareholder.
3. The following has been elected as Director: Mr Rudolf Andreas Bihrer, Rechtsanwalt, residing at Bahnhofstraße 28a / Paradeplatz, CH-8022 Zürich.

4. The following has been elected as statutory auditor of the company:  
EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, R.C.S.L. B 50.956.

5. The mandates of the director and the statutory auditor expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2010.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English preceded by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the German version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: B. Meuer, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 novembre 2006, vol. 408, fol. 67, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2006.

M. Lecuit.

(128168.3/243/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**TELTECH GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.102.

Changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué suivant:

Monsieur Peter Place, 25, Preserve Way, Saratoga Springs, NY 12866, Etats Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127181.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**HellermannTyton ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.500.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 113.627.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 13 novembre 2006, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Ake Rikard Brattberger, avec adresse professionnelle au 33, Mardvärgen, S-167 56 Bromma, Suède de son poste de gérant en date du 13 novembre 2006.

2. de nommer Cédric Stébel, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au poste de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Ake Rikard Brattberger, avec adresse professionnelle au 33, Mardvärgen, S-167 56 Bromma, Suède, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127188.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**ACTUAL S.A. ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 59.027.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 octobre 2006*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la nomination de M. Goossens Willy Isidore Olivier demeurant à Frankrijklei 130, B-2000 Antwerpen, comme administrateur-délégué pour une période de 6 ans.

Fait à Bertrange, le 5 octobre 2006.

G. Willy / A.-M. Segers / E. Goossens

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127246.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116344

**PRUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.  
R. C. Luxembourg B 110.999.

L'an deux mille six, le treize novembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- 1) Monsieur Ernest Walch, rentier, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange, et son épouse.
- 2) Madame Marie-Ange Walch, née Walch, commerçante, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1<sup>er</sup>) et 2) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PRUNE, S.à r.l., R.C.S Luxembourg B 110.999, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 220 du 31 janvier 2006.

Les statuts de ladite Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Monsieur Ernest Walch et Madame Marie-Ange Walch, préqualifiés, cèdent les cent cinquante (150) parts sociales qu'ils détiennent dans la Société PRUNE, S.à r.l. à la société RUWA, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, au prix total de EUR 15.000,- ce dont quittance.

Cette cession est effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par les gérants de la Société.

- Suite à la cession qui précède, les cent cinquante (150) parts sociales de la Société sont désormais souscrites par RUWA, S.à r.l. préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Walch, M.-A. Walch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, vol. 156S, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(128791.4/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**MSDW EQUITY FINANCING SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.225,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 81.080.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 31 mai 2006*

En date du 31 mai 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Ashley Wilson, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mai 2006;
- de nommer Monsieur Martin Tell, né le 29 décembre 1963 à Passaic, New Jersey aux Etats-Unis, demeurant à 1221, avenue of the Americas, New York 10020 aux Etats-Unis en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, à durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale, statuant sur les comptes annuels se terminant au 30 novembre, 2006;
- de renouveler la nomination de DELOITTE S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Paul Mousel;  
Monsieur Martin Zapico;  
Monsieur Joel C. Hodes;  
Monsieur John A. Roberts;  
Monsieur Martin Tell;

jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

MSDW EQUITY FINANCING SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05238. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127306.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**CSTONE5 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.453.

In the year two thousand and six, on the seventh of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 3, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1193 of June 20, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 13, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1508 of August 7, 2006;

- that the capital of the corporation CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., is fixed at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, fully paid;

- that CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., has decided to dissolve the company CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille six, le sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1193 du 20 juin 2006, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1508 du 7 août 2006;

- que le capital social de la société CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., s'élève actuellement à douze mille cinq cents (12.500.-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées;

- que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CSTONE 5 (LUX), S.à r.l., est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2006, vol. 438, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129709.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**MALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.388.

*Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, tenue à Luxembourg, le 23 octobre 2006, au siège social*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1. De transférer le siège social de 4a, bd. G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

2. Remplacement d'administrateur de la société:

Remplacement de Madame Goergen - Nevodnycha Tetyana, demeurant à 7, am Weier, L-3914 Mondercange par Monsieur Philippe Clesse, chimiste, demeurant à B-6760 St. Remy -Virton, 48, rue de Remy-Virton (Belgique);

Signatures

Le bureau

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(127193.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**MARKET MASTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.398.

*Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 23 octobre 2006*

Présents à la réunion:

- Monsieur Edgar Bisenius
- Monsieur Philippe Clesse

Absent à la réunion:

- Monsieur Raoul Helfen

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 4a, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 23 octobre 2006.

Le conseil d'administration

E. Bisenius / P. Clesse

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(127195.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**A.C.M. LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 49.818.

L'associé unique, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127274.6//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116347

**VGC (LUX) FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 103.075.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 novembre 2006 que:

- Monsieur John Madden, résidant professionnellement 53 Davis Street W1K5JH Londres, Royaume-Uni, et Monsieur Mounzer Nasr, résidant professionnellement 53 Davis Street W1K5JH Londres, Royaume-Uni, ont démissionné de leur fonction de Gérants le 31 octobre 2006, et

- Monsieur Manuel Barbieux, résidant professionnellement 15 Sloane Square SW1W 8ER Londres, Royaume-Uni a été nommé Gérant de la Société pour un mandat à durée indéfinie, avec effet au 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127197.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**GAMMACOLOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.440.

*Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 23 octobre 2006*

Présents à la réunion:

- Monsieur Edgar Bisenius,
- Monsieur Dieter Kundler,
- Monsieur Philippe Clesse.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 23 octobre 2006.

*Le conseil d'administration*

E. Bisenius / D. Kundler / Ph. Clesse

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(127198.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**AXOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 117.594.

RECTIFICATIF

*Extrait du rapport de gérance du 30 octobre 2006*

Les gérants de la société à responsabilité limitée AXOME ont pris la décision suivante:

L'erreur commise dans l'adresse du siège social lors de la constitution de la société est rectifiée.

L'adresse du siège social n'est pas 15, route d'Esch, à L-2016 Luxembourg, comme indiqué dans les statuts, mais la suivante:

15, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour AXOME, S.à r.l.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127239.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116348

**ZAUGG-MORGANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 66.777.

*Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 15 novembre 2006*

Présents à la réunion:

- Monsieur Edgar Bisenius,
- Monsieur Dieter Kundler.

Absent à la réunion:

- Monsieur Philippe Clesse.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 15 novembre.

*Le conseil d'administration*

E. Bisenius / D. Kundler

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04396. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(127200.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**FUTURE INVESTMENTS 2005 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 112.185.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06119. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127201.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**ARDENT CHEMICALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 54.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2006 que:

1) le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs:

- Monsieur Alessandro Boccardo, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Corso Elvezia, 14;

- Monsieur Lou Huby, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

b) nommé réviseur indépendant:

- Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrich.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05457. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127293.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**C.E. CONSEIL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.669.

*Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 23 octobre 2006*

Présents à la réunion:

- Monsieur Edgar Bisenius,
- La société BECOFIS, S.à r.l.,
- La société FINGECO LUX S.A.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 23 octobre 2006.

*Le conseil d'administration*

E. Bisenius / BECOFIS, S.à r.l. / FINGECO LUX S.A.

- / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01350. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(127202.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**CORESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.564.

DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2006*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenu par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, des actionnaires de la société anonyme CORESA S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.564, qui après avoir délibéré, sur l'ordre du jour prend à l'unanimité des voix, différentes résolutions dont notamment celle qui suit:

*Troisième résolution*

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Signé: I. Ninane, N. Jamou, N. Fouquet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff (signé): J. Tholl.*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2006.

P. Decker.

(127223.3/206/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**FINANCIERE THERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.839.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue de façon extraordinaire en date du 31 août 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société FINANCIERE THERO S.A. tenue de façon extraordinaire, le 31 août 2005, que:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Garèse, Avocat, demeurant à Moscou, étant venu à échéance, l'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement, comme Administrateur, la société GRETTON INVESTMENTS LIMITED, établie à VI - Nevis Island, Charlestown, 125 Main Street,

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

*Le Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04942. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(127248.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116350

**MERIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 68.782.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juillet 2006*

*Résolution*

Le Conseil d'administration décide de nommer M. Michel Vanlede comme administrateur-délégué de la société MERIMMO S.A. pour une période de six ans.

- / - / MAYA INVEST LTD

C. Stroeykens / M. Vanlede / M. Keersmaekers

*Administrateur / Administrateur délégué / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04427. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127242.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**SINTEZ CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 90.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINTEZ CORPORATION S.A. HOLDING tenue à Luxembourg en date du 30 octobre 2006 que:

Le siège social de la société est transféré au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg à compter du 30 octobre 2006.

M. Simon Baker, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Grande Bretagne) demeurant professionnellement 15-17, avenue G. Diderich à Luxembourg, Mlle Dawn Shand, née le 16 décembre 1960 à Harare (Zimbabwe), demeurant professionnellement 15-17, avenue G. Diderich à Luxembourg, et Mlle Corinne Néré, née le 12 juillet 1958 à Roubaix (France), demeurant professionnellement 15-17, avenue G. Diderich à Luxembourg, sont nommés aux fonctions d'administrateurs, en remplacement de M. Lou Huby, Mme. Gabriele Schneider et M. Pierre Schmit, à compter du 30 octobre 2006 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social 9, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société INTERCORP S.A., à compter du 30 octobre 2006 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

*Administrateurs:*

M. Simon Baker

Mlle. Dawn Shand

Mlle. Corinne Néré

*Commissaire aux Comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED 9, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S. Baker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03185. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127258.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**HYMAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.705.

M. Simon W. Baker, Mlle. Dawn E. Shand et Mlle. Corinne Néré, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société HYMAR HOLDINGS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 77 705) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

S. Baker, C. Néré, D. Shand.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03205. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(127278.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116351

**LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 42.500.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 novembre 2006*

Il a été décidé ce qui suit:

1. d'approuver la démission de Monsieur Timothy Thomas de sa fonction d'administrateur de la société.
2. de nommer Monsieur John Lee Robinson en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012, demeurant Village House, High Street, Newport CB11 3 PF, Royaume-Uni.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Messieurs Keith Gregory, Richard Caston et John Lee Robinson.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127255.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**STARWOOD EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 106.048.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme STARWOOD EUROPE S.A. tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 31 mai 2006 de nommer, la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société CLTADEL ADMINISTRATION S.A., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

*Commissaire aux comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED 9, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127260.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 13.583.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 30 août 2005*

- La Société confirme la nomination de Monsieur John B. Mills, Monsieur Hermanus R.W. Troskie et Madame Alarma Woods en tant qu'administrateurs-délégués de la Société en vertu de l'article 19 de la Loi du 5 avril 1993 modifiée et de l'article 60 de la loi du 10 août 1915.

- La Société allègue des pouvoirs identiques aux trois administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127300.4//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

116352

**HYMAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.705.

—  
La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société HYMAR HOLDINGS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 77 705) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127279.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**HYMAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.705.

—  
La société GASTON ADMINISTRATION S.A., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société HYMAR HOLDINGS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 77.705).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

GASTON ADMINISTRATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127280.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**ACRONIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 70.177.

—  
M. Simon W. Baker, Mlle Dawn E. Shand et Mlle Corinne Néré, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société ACRONIC HOLDINGS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 70.177) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127281.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**ACRONIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 70.177.

—  
La société GASTON ADMINISTRATION S.A., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société ACRONIC HOLDINGS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 70 177).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

GASTON ADMINISTRATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127283.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---